



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 28/04/2020

**Délibération n° AP-2020-29 – Exonération d'octroi de mer et d'octroi de mer régional dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 - second volet**

L'an deux mille vingt et le mardi 28 avril à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

**Etaient présents :**

M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, Mme Katia BECHET, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Didier BRIOLIN, M. Boris CHONGSIT, M. Pierre DESERT, M. André DJANI, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS

**Etaient représentés :**

Monsieur Claude CHEUNG-A-LONG a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Lénaïck ADAM a donné procuration à Madame Hélène SIRDER, Madame Sau Wah LING a donné procuration à Madame Rolande CHALCOLEFAY, Madame Marie-Françoise MARTIN a donné procuration à Monsieur Jehan-Olivier MAIGNIEN

Vu la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer relative modifiée et notamment le 1° de l'article 6 ;

Vu le décret n° 2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, telle que modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° AP-2020-41-2 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

## DELIBERE

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2020-41-2

**ARTICLE 1** : Les personnes exerçant une activité de fabrication de produits en caoutchouc ou en plastique reprise à la NAF 22, sont totalement exonérées d'octroi de mer et d'octroi de mer régional lors de l'importation des biens destinés à la fabrication de visières de protection utilisées la lutte contre le COVID-19 et repris ci-dessous :

- **3926 10 00** : Articles de bureau et articles scolaires, en matières plastiques, n.d.a.
- **4016 99 97** : Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)

L'exonération est acquise jusqu'au 30 septembre 2020.

**ARTICLE 2** : La présente délibération entrera en vigueur dès sa transmission au contrôle de légalité.

**ARTICLE 3** : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Directeur Régional des Douanes et des Droits Indirects sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

38 POUR	M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, Mme Katia BECHET, M. Claude CHEUNG-A-LONG, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lénaïck ADAM, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Didier BRIOLIN, M. Boris CHONG-SIT, M. Pierre DESERT, M. André DJANI, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, Mme Sau Wah LING, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.*

Fait et délibéré à Cayenne, le 28 avril 2020.

### CERTIFIE EXECUTOIRE LE 30/04/2020

Date d'envoi en préfecture : 30/04/2020  
Date de retour préfecture : 30/04/2020  
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20200428-  
lmc148383-DE-1-1  
Publiée le : 30/04/2020

Le Président



R. Alexandre